

Formazione

Fiche d'information 11.06.2015

PREMIÈRE LANGUE ÉTRANGÈRE AU NIVEAU PRIMAIRE : LANGUE NATIONALE OU ANGLAIS ?

La Suisse ne connaît pas de réglementation uniforme en matière d'enseignement des langues étrangères à l'école primaire. En Suisse romande, au Tessin et aux Grisons, la priorité est systématiquement donnée à une deuxième langue nationale, tandis que dans les cantons alémaniques, l'anglais est souvent privilégié comme première langue étrangère. Quel que soit le modèle qu'ils défendent, les partisans des deux approches ont des arguments pertinents à faire valoir. Pour l'économie, il importe que, au niveau de l'école primaire, la priorité soit accordée à un apprentissage de qualité de la langue maternelle ou de la langue standard. Durant les premières années de scolarité, il serait préférable de se limiter à une seule langue étrangère. Le choix entre l'anglais et une deuxième langue nationale appartient aux cantons, pour autant que le modèle retenu soit le même au sein d'une région linguistique.